

**CER AEB 5**

**« AUTO ECOLE BOURDEAUX »**

74, Place De L'Eglise

45200 AMILLY

Tel : 02.38.89.35.30

N° agrément:

E1704500170

# CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# CER RÉSEAU

**21**  
FORMATIONS



**200 000**  
ÉLÈVES / AN



**2 000**  
VOITURES NEUVES



**2 500**  
PROFESSIONNELS



**550**  
CENTRES



**60**  
POIDS LOURDS



**450**  
MOTOS



# NOS FORMATIONS



## PERMIS AM 14 ANS

### QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée ≤ 50 cm<sup>3</sup>
- Puissance ≤ 4 kW
- Vitesse ≤ 45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



## PERMIS B\* 17 ANS

### VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule < 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière TRADITIONNELLE

- Une formation de base de 20 heures minimum

### Filière AAC

#### LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;  
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans;
- une réduction de la période probatoire à 2 ans;

### Filière CONDUITE SUPERVISÉE

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable;



## PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

### LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

## LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

## FORMATION REMORQUE ATTESTATION B(96) 18 ANS



- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 3500 kg et ≤ 4250 kg
- Avoir permis B + Formation de 7 H



## PERMIS BE 18 ANS

- Remorque > à 750 kg
- Somme des PTAC > 4250 kg
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



\*La formation peut également être effectuée sur **des véhicules aménagés pour des personnes à mobilité réduite**

# FORMATIONS PARTICULIERS



## PERMIS **AM** 14 ANS

### 2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée  $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance  $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse  $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



## PERMIS **A1** 16 ANS

### MOTOCYCLETTES 125 CM<sup>3</sup> AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée  $\leq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance  $\leq 11 \text{ kW}$
- Tricycles puissance  $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### FORMATION **7 HEURES**

**20 ANS**

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance  $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir le permis B depuis 2 ans



## PERMIS **A2** 18 ANS

### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée  $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance  $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### FORMATION **A1 VERS A2**

**18 ANS**

- Formation de 15 heures
- Cylindrée  $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance  $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A1



## FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A**

**20 ANS**

### MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance  $\geq 35 \text{ kW}$
- Tricycles puissance  $\geq 15 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

# L'ÉQUIPE DE CER AEB

# ENJOY DRIVING

\*LE PLAISIR DE CONDUIRE

## CHARGÉS(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Corine B (77)  
Christine H (77)  
Angélique B (45)  
Stéphanie A (45)



## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier B (77/45)



## REFERENTS(ES) HANDICAP

Xavier B ou Corine B



## REFERENTS(ES) ENTREPRISES

Xavier B ou Corine B



## NOS ENSEIGNANTS

Frédéric S (45)  
Formations dispensées  
B-B1  
A1-A2-A-AM  
BE  
\*A 02 045 0128 0  
Jusqu'au 20/01/2027



Isabelle V (77)  
Formations dispensées  
B-B1  
\*A 02 071 0018 0  
Jusqu'au 02/08/2027



Sébastien G (77)  
Formations dispensées  
B-B1  
\*A 13 045 0026 0  
Jusqu'au 28/09/2027



Julien P (45)  
Formations dispensées  
B-B1  
\*A 09 091 0014 0  
Jusqu'au 22/03/2027



Aurélien C (45)  
Formations dispensées  
B-B1  
\*A 18 064 0014 0  
Jusqu'au 30/03/2028



Xavier B (77/45)  
Formations dispensées  
B-B1  
A1-A2-A-AM  
BE  
\*A 02 077 0068 0  
Jusqu'au 03/08/2025



Laurent B (77)  
Formations dispensées  
B-B1  
\*A 12 077 0036 0  
Jusqu'au 23/08/2026



Tony D (77)  
Formations dispensées  
B-B1  
\*A 25 077 0010 0  
Jusqu'au 14/01/2030



# NOTRE ÉQUIPE CER AEB « AMILLY »

## CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Angélique B



## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Xavier B



**#ENJOY  
DRIVING**  
\*LE PLAISIR DE CONDUIRE

## NOS ENSEIGNANTS

Xavier B (77/45)  
Formations dispensées  
B-B1  
A1-A2-A-AM  
BE  
\*A 02 077 0068 0  
Jusqu'au 03/08/2025



Frédéric S (45)  
Formations dispensées  
B-B1  
A1-A2-A-AM  
BE  
\*A 02 045 0128 0  
Jusqu'au 20/01/2027



# INFOS PRATIQUES

## FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



Formation L5E

Le point de RDV se fait toujours à notre moto-école  
CER AEB5  
74 place de l'Eglise, 45200 AMILLY

Notre école de conduite dispose d'une **piste privée** située Rue Brosseronde 45200 Amilly.  
Nous disposons d'une piste privée, clôturée composée de trois pistes (2 piste motos et 1 piste remorque) sur une superficie de 2600 m<sup>2</sup>.

Elle se situe à 1,5 km soit quelques minutes de l'école de conduite

**Engagé dans une démarche qualité**, le **CER AEB** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

# LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.**

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

-Avant l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, vous devez avoir acquis le contenu des **4 Compétences issues du REMC.**

-Vous serez **accompagné par un enseignant diplômé** durant celle-ci et vous devrez pouvoir prouver **vos identité** (Carte national d'identité, Passeport, Titre de séjour encours de validité)

-L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

-L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

-Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

-L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

-Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

-A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation.**

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **deux manœuvres différentes**, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** puis une question concernant **les premiers secours.**
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
Entre 45 min  
et 1h00

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **SIMULATEUR**

Evaluation réalisée sans formateur

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
**1h30**

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **VÉHICULE**

Évaluation réalisée avec formateur  
Évaluation en **situation réelle** où le formateur utilise une grille d'évaluation

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ Les avantages

### ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

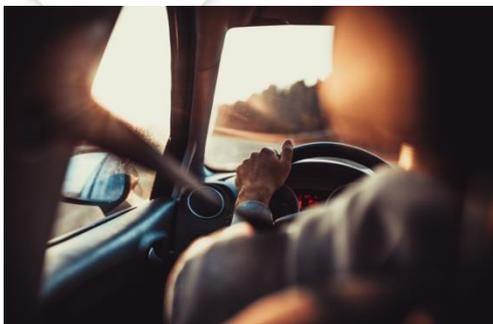
- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À SAVOIR**





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

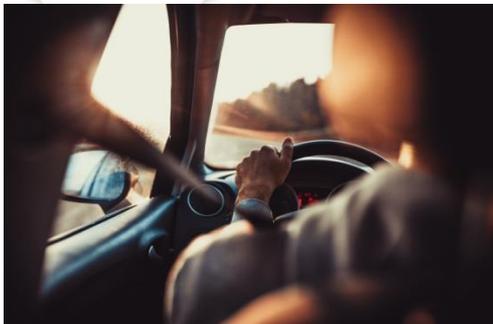
Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

## QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### A NOTER

*Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

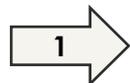
L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



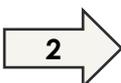
# PARCOURS DE FORMATION

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

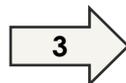
Nom : .....  
Prénom : .....  
Type de permis : .....



Evaluation de départ



Inscription



Formation théorique  
- Cours de code  
Heures min. à effectuer :  
.....  
- Tests  
Heures min. à effectuer :  
.....

Alternance de théorie et de pratique



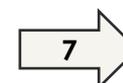
Examen Théorique



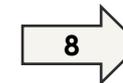
Heures de conduite  
Heures min. à effectuer :  
.....



Conduite accompagnée  
 Conduite supervisée



Examen Blanc



Examen pratique

## COURS OBLIGATOIRES

### PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'**école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

### PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **de nuit**

**Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.**

**Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

### THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

**CER AEB 5**  
« Auto Ecole Bourdeaux »  
74, Place De L'Eglise 45200 AMILLY

HORAIRES DES  
**COURS ET TESTS DE CODE**

	09H30 → 10H30	10H30 → 11H30	11H30 → 12H30	12H30 → 13H30	13H00 → 14H00	14H00 → 15H00	15H00 → 16H00	16H00 → 17H00	17H00 → 18H00	18H00 → 19H00
MARDI						●	●	●	●	●
MERCREDI						●	●	●	●	 18h30→19h30
JEUDI										
VENDREDI						●	●	●	●	●
SAMEDI					●	●				



Cours thématique avec enseignant



Correction test avec enseignant



Tests automatisé



Sur rendez-vous

**CER AEB 5**  
**« Auto Ecole Bourdeaux »**  
74, Place De L'Eglise 45200 AMILLY



**HORAIRES OUVERTURE  
DE L'AGENCE**

**MATIN**

**APRÈS-MIDI**

LUN.		FERMÉE
MAR.	FERMÉE	14h00 – 19h00
MER.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
JEU.		FERMÉE
VEN.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
SAM.		09h30 – 15h30



**HORAIRES DES  
COURS DE CONDUITE**

**MATIN**

**APRÈS-MIDI**

LUN.	FERMÉE	13h30 – 19h00
MAR.	09h00 – 12h30	13h00 – 19h00
MER.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
JEU.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
VEN.	09h00 – 12h00	14h00 – 19h00
SAM.	08h00 – 12h30	13h00 – 19h00



**HORAIRES DES  
MODULES Théoriques**

[Nous consulter](#)



# POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

## LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**

La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

## L'AVANTAGE?

**La réduction de la période probatoire :**

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

## LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO ou MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**

**CER**   
C'EST RÉUSSIR